

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION	: 18 novembre 2022
DATE D’AFFICHAGE	: 18 novembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS	: 29
En exercice	: 29
Présents	: 22
Votants	: 26
Absents excusés	: 4
Absents	: 3

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PINTURIER Jean-Benoît.

### Étaient présents :

M PINTURIER Jean-Benoît, M LEMAIRE Thierry, Mme POULIZAC Virginie, M KOÏTA Tidiane, Mme RIONDEL Beatrix, M GADEA Jean-Yves, M BEC Jean-Sébastien, Mme DESNOUS Liza, M OLIVIER Robert, Mme PEREZ Salvatrice, M METAYER Thierry, Mme SARAZIN Annie, M DEMOLON Franck, M FERREIRA Daniel, Mme TREVET Sylvaine, M GAUGEZ Samuel, M ENSERET Guy, Mme BEN GELOUNE Elisabeth, M GUENIN Bernard, Mme MICHIELS Marielle, Mme MOINE Nathalie, M LEFRANC Sébastien.

### Absents excusés :

Mme CHAIGNEAU Juliette ayant donné pouvoir à M PINTURIER Jean-Benoît,  
Mme NICOLAS-NELSON Nathalie ayant donné pouvoir à M LEMAIRE Thierry,  
Mme CAMBOULIN Chimène ayant donné pouvoir à M KOÏTA Tidiane,  
M BAUDRIER Jérôme ayant donné pouvoir à Mme TREVET Sylvaine.

### Absents :

Mme CITADELLE-VELIN Kelly,  
M LANDRIER Ludovic,  
M HENRY Olivier.

Monsieur PINTURIER Jean-Benoît constate le quorum et propose au vote un(e) secrétaire de séance :  
Mme POULIZAC Virginie.

L’ensemble des conseillers municipaux renoncent au vote à bulletin secret.  
Est élu(e) à l’unanimité secrétaire de séance Mme POULIZAC Virginie.

### CONVENTION DE PRET DE LA PATINOIRE AVEC LA VILLE DE COURTRY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de prêt de la patinoire synthétique et tout le matériel nécessaire, effectuée par la ville de Courtry pour la période du 18 février au 5 mars 2023,

Vu la convention de prêt de la patinoire et de son matériel,

Vu l’exposé du rapporteur,

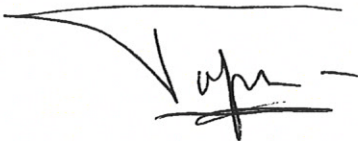
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de prêt de la patinoire pour un montant de 3000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de Courtry.

*La délibération est adoptée à l'unanimité par 26 voix POUR.*

Fait et délivré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Saint-Pathus, le 28 novembre 2022.

**La Secrétaire**  
**Virginie POULIZAC**



**Le Maire**  
**Jean-Benoît PINTURIER**

